

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de la commune et de la société populaire de Chenonceaux, district d'Amboise, qui annonce des dons et demande qu'on lui accorde le presbytère pour en faire la maison commune, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de la commune et de la société populaire de Chenonceaux, district d'Amboise, qui annonce des dons et demande qu'on lui accorde le presbytère pour en faire la maison commune, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 196;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30465_t1_0196_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

46

La société populaire de Castelnau, district de Gaillac, département du Tarn, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste. Elle annonce qu'elle a envoyé au 1^{er} bataillon du Tarn 80 paires de bas, et équipé un cavalier qui va partir; que la municipalité a fait remettre au district l'argenterie de neuf églises de son arrondissement, et elle demande que, par un décret, la Convention abolisse le salaire des ministres de tous les cultes.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).

47

La commune et la société populaire de Chenonceaux, district d'Amboise, remercient la Convention sur son décret prononçant la liberté des noirs; l'exhortent à continuer ses travaux et à tenir ferme à son poste. Elles ont envoyé au district deux habits uniformes complets, 34 paires de souliers, 29 chemises, des bas et 155 l. en assignats.

La commune a en outre armé et équipé quatre volontaires, donné un chariot et fourni trois chevaux pour la guerre de la Vendée.

Elles demandent qu'on leur accorde le ci-devant presbytère pour en faire la maison commune et y placer les écoles des deux sexes.

Mention honorable des dons, insertion de l'adresse au bulletin et renvoi au comité des domaines (2).

48

Le citoyen Girard, agent national près le district de Beauvais département de l'Oise, écrit qu'il y a eu dans son district des sourdes menées et des machinations aristocratiques; mais que leurs auteurs ont payé de leur tête leurs attentats contre la liberté et la souveraineté du peuple; qu'actuellement le peuple a ouvert les yeux et se pénètre des lumières de la raison. Il ajoute qu'il a envoyé au ministre de la guerre 844 chemises, lesquelles, jointes à 900 déjà annoncées, donnent un total de 1744; 823 paires de souliers et 400 autres paires déjà annoncées; 386 paires de bas, et 450 aussi annoncées; 24 paires de guêtres, dont 14 avoient été annoncées; 4 culottes, 4 vestes, 11 habits, un sarreau, une redingote, un gilet, un chapeau, 2 casques, une paire de brodequins, 13 gibernes, 3 draps de lit, 6 nappes et trois bonnets de police.

Qu'il a versé dans la caisse du district 5,692 liv. 17 s. en assignats, indépendamment de ce que deux cantons ont offert eux-mêmes; que 237,612 liv. en pièces d'or et d'argent, et 1,928

marcs d'argenterie ont été échangés et partent actuellement pour la monnaie de Paris, ainsi que 970 marcs d'argenterie provenant des églises.

Enfin, il annonce que l'administration continue de vendre avantageusement les biens des émigrés, notamment ceux qui appartenoient au brigand Condé, dont le prix de la vente triple celui de l'estimation.

Mention honorable, et insertion au Bulletin (1).

[Beauvais, 8 vent. II] (2).

« Créateurs de la Montagne, et fondateurs de la République,

Je crois pouvoir vous assurer, que Beauvais est vraiment à la hauteur des grands principes du républicanisme. Les habitants de ce district ont tout-à-fait ouvert les yeux, pour se pénétrer des lumières de la Raison. Chaque décade, ils apprennent à suivre son impulsion en se rassemblant dans son temple, afin de s'y instruire mutuellement et fraternellement. Les orateurs républicains s'empressent à l'envie de conduire leurs frères, par le développement des bons principes, dans le chemins que la nature nous a tracé dès notre naissance, et que le despotisme avoit voulu nous cacher; mais que vous avez découvert courageusement des entraves de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale.

Il y eut sans doute, comme dans beaucoup d'autres districts, des sourdes menées, et des machinations aristocratiques et fédéralistes, mais leurs auteurs ont payé de la tête, leurs attentats contre la Liberté et la Souveraineté du peuple, d'autres à deux pas moins coupables apprennent par la privation de leur liberté particulière, à méditer sur les avantages qu'un bon français peut retirer, lorsqu'il travaille fermement pour la liberté générale, parce que sa récompense est dans la jouissance qu'il goûte communément avec les concitoyens collaborateurs... oui, représentants d'un grand peuple! les intérêts de la République sont dans ce district au grand ordre du jour. Les administrateurs, tous les fonctionnaires publics et les sociétés populaires travaillent de concert, et sans relâche, pour assurer la subsistance générale, ainsi que tout ce qui peut seconder les efforts des défenseurs de la Patrie.

Nous avons une manufacture de salpêtre, en grande activité; la première expérience nous en a fourni près de 200 livres du mieux raffiné.

J'ajoute un détail des dons patriotiques faits par les citoyens de ce district, que j'ai déjà envoyés au Ministre de la Guerre, afin de pouvoir en disposer; savoir: 844 chemises qui, jointes à 900 qui vous ont été déjà annoncées par le comité de surveillance de cette commune font un total de 1744; 823 paires de souliers, joints à 400 paires déjà annoncées; 386 paires de bas et 450 aussi annoncés; 10 paires de guêtres et 14 qui ont été annoncées; 4 culottes; 4 vestes; 11 habits; un sarot, une redingote, 1 gilet, un chapeau, 2 casques; une paire de

(1) P.V., XXXIII, 115. Bⁱⁿ, 19 vent. et 22 vent. (suppl¹). *Ann. patr.*, 1936.

(2) P.V., XXXIII, 115. Bⁱⁿ, 19 vent. et 22 vent. (suppl¹). *Ann. patr.*, 1936.

(1) P.V. XXXIII, 116. Bⁱⁿ, 18 vent. et 2^o suppl., 28 vent. (1^o suppl¹); C. Eg., n^o 568; M.U., XXXVII, 301; Mess. soir, n^o 569; C. univ., 21 vent.

(2) C. 294, pl. 980, p. 28.